

Jean-Baptiste André Godin à Eugène Létrillard, 30 novembre 1866

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (22r, 23v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène Létrillard, 30 novembre 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45586>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [30 novembre 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Létrillard, Eugène](#)

Lieu de destination Monampteuil (Aisne)

Description

Résumé Sur l'emploi d'économe du Familistère. Godin explique à Eugène Létrillard qu'il a dissocié la fonction de comptable de la fonction d'achat et de contrôle, et que l'économe qui réunissait les fonctions percevait 2 400 F. Les prétentions de Létrillard excèdent 2 400 F et constituent donc un obstacle à son recrutement. Godin demande à Létrillard s'il connaît la comptabilité en partie double et s'il s'est retiré des affaires par besoin de repos ; il lui demande enfin s'il est prêt à accepter des appointements de 1 500 ou 1 800 F.

Mots-clés

[Emploi](#), [Familistère](#), [Finances d'entreprise](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 30 juillet 1866

Monsieur Lebiffard Eugen

~~La question des appoientements
peut être en état entre nous et vous
pour que~~

je puisse faire une révision dans la
personne chargé des achats et du contrôle
de la vérification de l'exactitude des
services la fonction de comptable je nai
pu le faire je nai pas rencontré mon
homme je donnais 200 francs par
mois à l'employé qui avait cette mission
mais ayant les aptitudes était au les
critères qui manquaient d'une direction
suffisante sur les services. j'ai donc pris
la partie de séparer la comptabilité de
la partie achats. l'employé qui a pris
la part que je réservais à l'homme n'eust
200 fr par mois et a donc une charge
complètement endossée les frais généraux
de l'administration puisque votre minimum
exige même les 2600 que je donnais
à l'homme comptable qui tenait la fonction.
les commandes assez rares sont moins coûteuses
je dois donc avant de abandonner cette chose
étudier de plus près si cette question
aurait pour moi des motifs établis de
supériorité qui m'engageraient à un
engager en votre faveur

je vous joins donc le bénédicte me dire
si vous connaissez la complaisance en parti
doubt. si vous retenez des affaires et n'avez pas
un besoin de repos qui dans y a engagé
il me faut un homme vigilant astucieux
et soigneur apte à tout sorte de circonstances
pour assurer et pour justifier la bonnes
marche des services

je vous engage aussi à dire si vous
manqueriez pas cette position de surveillant
sur chiffe de 1500 ou 1800 francs
veuillez agréer Monsieur mes salutations

Gauthier